



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Le nouveau conseil paritaire des Journalistes Pigistes

Ce conseil paritaire des journalistes rémunérés à la pige succède à la commission pigiste de Médiafor, depuis que cet organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), spécialiste de la formation continue en presse écrite, a fusionné le 1er janvier 2012 avec l'Afdas, autre OPCA de l'audiovisuel.

Rappelons que l'Afdas n'a jamais offert aucune formation aux confrères pigistes de l'audiovisuel, car il n'y a jamais eu d'accord patronat/syndicats sur ce dossier dans l'audiovisuel, alors que la presse écrite en a un depuis 2008, grâce à l'action décisive de la CFDT.

Cette fusion est susceptible de changer certaines règles (remboursement, durée des stages, etc...) pour la formation des journalistes pigistes de l'écrit. La fusion a été imposée par la loi du 24 novembre 2009, qui a réformé le fonctionnement des OPCA, en s'inspirant des grands axes de l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009, signé par la plupart des syndicats. Objectifs, réduire le nombre d'OPCA (15 contre au lieu d'une cinquantaine), accroître la transparence de leur gestion, diminuer les frais, favoriser une plus grande allocation des fonds vers la formation des salariés travaillant en PME. Bref... au départ, que des bonnes idées.

Pour préparer le conseil paritaire de mercredi, Martine Rossard (SNJ), Jean-Marie Chappé (CFTC) et Nicolas Thiéry (CFDT) se sont retrouvés à un déjeuner intersyndical, ouvert aux autres syndicats. Nous avons discuté des

modalités pratiques de remboursement des frais et de plafonnement des durées de stage que l'Afdas semble vouloir imposer et qui sont beaucoup plus restrictives.

La directrice générale de l'AFDAS avait de son côté invité Martine Rossard, en tant que présidente de la commission pigiste de Médiafor, le vice-pdt Jacques Morandat (collège employeurs), mais aussi les pdt et vice-pdt de l'ex-conseil d'administration de Médiafor. Il en est ressorti un CR présentant par erreur les participants avec une étiquette syndicale. Et pompeusement titré "Groupe de travail", alors qu'aucun syndicat n'avait été informé ni invité et aucune info/proposition nouvelle avancée, à part celle d'effectuer un copié-collé des dispositions Afdas à la formation des journalistes pigistes de l'écrit, public pourtant bien spécifique, en réduisant les droits.

Martine Rossard avait demandé par écrit à rectifier ce CR, pour retirer la mention d'accord entre les participants, puisqu'il ne s'agissait en fait que d'un RV préparatoire, pour rédiger l'ordre du jour du conseil paritaire de mercredi, les participants n'étant pas qualifiés pour trouver un éventuel accord. Elle a rappelé ce point en début de réunion, moi aussi.

Sur le fond, le conseil paritaire de mercredi a d'ailleurs modifié en profondeur plusieurs des dispositions proposées par l'Afdas dans cet ordre du jour. J'ai pris la parole pour faire une petite synthèse du déjeuner intersyndical et souligner que nous comprenons la volonté de l'Afdas d'appliquer des procédures permettant une bonne gestion, économe, et apprécions sa capacité à travailler sur des volumes importants, permettant par exemple de négocier des tarifs de groupe pour des formations au maniement de la caméra, au niveau régional.

Mais j'ai aussi souligné qu'il serait très mal venu de rogner aveuglément sur les durées de stages et leur prise en charge: les journalistes pigistes sont souvent des confrères écrivant des articles pointus, souvent pour plusieurs publications différentes. La nécessité de développer et entretenir une expertise se combine avec l'habitude de gérer sa propre carrière, en rentabilisant le mieux possible le temps investi, y compris dans la formation.

Concernant les stages en langue, l'ordre du jour proposait d'adopter les normes Afdas (le plafonnement à 20 heures au lieu de 30 heures, et à 40 euros au lieu de 60 euros pour les prises en charge). FO et la CFDT ont demandé à ce qu'on prenne quelques mois de réflexion. J'ai souligné qu'un confrère pigiste travaillant pour un journal spécialisé peut avoir besoin d'une formation de haut niveau, pointue, en anglais technique ou en allemand technique, et d'une certaine durée, pour mieux utiliser les sources d'information dans ces langues.

Qu'il ne s'agit pas seulement d'apprendre à commander un menu au restaurant ou un taxi à l'aéroport. Il a été décidé de maintenir les critères existants (Plafond de 30 heures et 60 euros).

FO et la CFDT ont souligné que la commission pigiste de Médiafor était déjà attentive au coût des stages, en cherchant un bon rapport qualité-prix, mais qu'elle s'adressait à un public différent de l'audience traditionnelle de l'Afdas. J'ai souligné que les photoreporters d'agences internationales, souvent obligés de se reconverter, et pas seulement en vidéo, peuvent avoir besoin de formations en langues plus pointues que la moyenne.

J'ai souligné que le droit à la formation pour les pigistes est encore tout récent, que c'est un marché émergent, que l'on souhaite développer, sur lequel on ne peut trancher à partir de données encore provisoires.

Martine Rossard (SNJ) s'est par ailleurs étonné des chiffres comparatifs donnés dans l'ordre du jour concernant le remboursement de frais. La commission pigiste de Médiafor y est épinglée en parlant d'un plafond de 20 euros par repas alors que c'est 20 euros par jour. Il a finalement été retenu un forfait de 68 euros par jour incluant repas et hébergement, en retrait sur les 70 euros pour l'hébergement qui prévalaient jusque là .

Révision à la baisse aussi pour les remboursements de frais de voiture des journalistes pigistes en formation, qui passent de 0,42 euros le kilomètre à 0,12 euros. Raison invoquée, il faut "encourager à prendre le train". J'ai souligné, appuyé par Sophie Senty (journalistes-CGC) que l'usure de la voiture doit être prise en compte quand le journaliste n'a pas la possibilité de prendre le train car il habite à une distance importante de la première gare et qu'il n'y a pas de ligne de bus. Il a été décidé d'accorder une dérogation dans ce cas-là .

J'ai rappelé que c'est précisément le cas de confrères à qui plusieurs médias font appel parce qu'ils habitent justement dans un coin qu'ils sont les seuls à pouvoir couvrir (en texte ou en photos), en travaillant de chez eux.

Il apparaît que le conseil paritaire est désormais obligé d'appliquer une délibération de la CPNEF (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation) "presse écrite" datant de 8 ans selon laquelle les actions retenues comme prioritaires au titre du DIF (droit individuel à la formation) excluent les "langues" et le "développement personnel".

Nous avons demandé des explications, et il semble que cela ne puisse pas justifier une éventuelle limitation du recours aux stages de langue. L'un des représentants employeurs a critiqué ces stages en disant qu'il y avait une faible motivation et une faible rentabilité (il parlait des stages organisés en entreprise). Je lui ai rappelé que les journalistes pigiste sont en permanence

sur le marché de l'emploi et que le modeste taux horaire retenu dans l'accord de branche pour les défrayer du temps passé en formation, seulement 10 euros de l'heure, ne risquait pas de créer d'effet d'aubaine.

Le bilan des formations acceptées par la Commission pigiste au cours de ses deux premières années, qui avait été effectué à ma demande, montre que les langues étrangères, le développement personnel et les bilans de compétences ne représentent qu'une minorité, loin derrière les trois "best-seller": (PAO-infographie, journalisme (y compris passage au numérique), audiovisuel et multimédia (y compris la photo).

Par ailleurs, l'accord de branche sur la formation des journalistes pigistes en presse écrite oblige les employeur de plus de 10 salariés à verser la contribution destinée à financer le plan de formation des entreprises, à savoir le 0,9%, y compris pour les journalistes pigistes, inclus dans l'effectif. Nous avons appris que malgré une collecte significative (1,4 millions d'euros pour les seuls journalistes pigistes, tout dispositifs confondus) certaines entreprises utilisaient des astuces pour ne pas payer, en ne déclarant pas tous leurs salariés pigistes, bref que la collecte pourrait encore augmenter.

Jusqu'en 2011, un compte "analytique" regroupait les contributions au plan de formation des entreprises ayant moins de 10 salariés et de celles ayant 10 salariés et plus. Mais avec la nouvelle loi, les OPCA doivent protéger la collecte des petites entreprises. Ils doivent créer, à partir du 1er janvier 2012, des comptes séparés pour le plan de formation entreprise, selon les trois catégories de taille possibles de l'entreprise (moins de 10 salariés, 10 à 50, 50 salariés et plus). Les transferts ne sont autorisés qu'en voie descendante, des plus grandes vers les plus petites, ce qu'on appelle en comptabilité publique et parapublique "fongibilité asymétrique". Bref, il va falloir faire encore plus d'info à destination des petites entreprises.

Une autre conséquence importante, le congé individuel de formation (CIF) devra être supervisé plus strictement par des organismes qui ont un agrément spécifique, comme les les OPACIF, parmi lesquels figurent aussi les Fongecif (fonds interprofessionnels régionaux).

Or une partie importante du travail de la commission pigiste de Médiafor concernait justement l'examen des demandes de CIF, qui constituent un gros investissement en temps pour le journaliste pigiste, et en euros pour le budget de la commission, avec lecture de la lettre de motivation et du CV et étude de la formation demandée. Ici, le sur-mesure est plus que jamais nécessaire. Nous avons donc affirmé notre désir de continuer le travail de la commission pigiste sur les CIF et la directrice générale de l'Afdas semble nous avoir entendu : « vous continuerez à étudier les dossiers au cas par cas ».

Parmi les points positifs, le nouveau conseil paritaire a pris la même décision que la commission pigiste de Médiafor en 2010 et 2011: envoyer très prochainement à tous les journalistes pigistes inscrits au fichier de la CCIJP une lettre leur rappelant leur nouveau droit à la formation (qui ne date que de 2008...), avec les numéros à appeler pour s'inscrire, région par région (l'Afdas a des bureaux dans 7 régions).

Dernier point, nous avons élue présidente Martine Rossard, et vice-président Jacques Morandat. Ils occupaient les mêmes fonctions dans la commission pigiste. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Nicolas Thiéry (représentant CFDT suppléant), le 18 janvier 2012.

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)